

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **IMPACT®** Herbicide

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS 323 Numéro d'enregistrement

du produit

28141

Topramezone SC Herbicide **Synonymes**

Usage recommandé Pour utilisation sur le maïs de grande culture (y compris les variétés classiques ou tolérantes aux

herbicides), le maïs sucré et le maïs de semence.

Restrictions d'utilisation Garder hors de la portée des enfants.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société **AMVAC Chemical Corporation**

Adresse 4695 MacArthur Court

Suite 1200

Newport Beach, CA 92660

États-Unis

AMVAC Chemical Corp 949-260-1200 Téléphone

> **AMVAC Chemical Corp** 949-260-6270(FAX)

> > 888-681-4261

800-424-9300

Site Web www.amvac.com

Courriel CustServ@amvac.com Médical

Numéro de téléphone

d'urgence

CHEMTREC® (États-Unis+Canada)

Usage du produit 888-462-6822 CHEMTREC® (Hors des +1-703-527-3887

États-Unis)

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Catégorie 1B Dangers pour la santé Toxicité pour la reproduction **Dangers environnementaux** Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 1

long terme

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Nom de la matière : IMPACT® Herbicide SDS CANADA

Si exposé(e) ou préoccupé(e): Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Intervention

Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef. Stockage

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Il s'agit d'un pesticide homologué au Canada en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et assujetti à certaines exigences en matière d'étiquetage. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité (FDS) conformes au SGH et pour les étiquettes des produits chimiques autres que les pesticides. Les informations sur les dangers exigées sur l'étiquette du pesticide sont reproduites dans la section 15. L'étiquette du pesticide comprend également d'autres informations importantes, y compris des instructions d'utilisation.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Ingestion

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Topramezone		210631-68-8	29.7 (336 g/L)
Autres composants			
Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
INGRÉDIENTS INERTES		néant	70.3

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Laver les Contact avec la peau

vêtements contaminés avant réutilisation.

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Contact avec les yeux

Symptômes et effets les plus

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés

avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Non disponible.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

substances en cause.

Risques d'incendie généraux Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

Nom de la matière : IMPACT® Herbicide SDS CANADA

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Siphon la majorité du liquide dans des fûts pour une utilisation ou d'élimination, selon les circonstances. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Précautions relatives à l'environnement

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Contacter les autorités locales en cas de déversements dans les égouts ou le milieu aquatique.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation générale normalement adéquate. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les

endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Le fournisseur de gants peut

recommander des gants appropriés.

Autre

Une chemise à manches longues et un pantalon ou une combinaison, des bas et des chaussures

fermées sont requis.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Non disponible.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements

3/9

de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide.

Forme Suspension concentrée.
Couleur Gris à beige opaque

Odeur Faible odeur.
Seuil olfactif Non disponible

pH 3 - 3.5 (1% dispersion @ 20°C)

Point de fusion et point de

congélation

-4 °C (24.8 °F)

Nom de la matière : IMPACT® Herbicide SDS CANADA

907 Version n°: 4.0 Date de révision: 18-Mars-2022 Date d'émission : 07-Avril-2016

Point initial d'ébullition et 100

domaine d'ébullition 100 °C (212 °F)

Point d'éclair Non disponible.

Taux d'évaporation 1 Comme pour l'eau

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

Non disponible.

inférieure (%)

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur Égale à une evaporation de l'eau.

Densité de vapeur Comme l'eau

Densité relative 1.13

Densité relative température 20 °C (68 °F)

Solubilité

Solubilité (eau) Dispersible
Solubilité (solvants) Non disponible
Coefficient de partage -1.52 (log Kow, a.i.)

n-octanol/eau Température

371 °C (700 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 1.13 kg/l Pourcentage de matières 70 %

volatiles

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Contact avec les yeux

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom de la matière : IMPACT® Herbicide sols canada

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Topramezone (CAS 210631-68-8)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Rat > 2000 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat > 5.4 mg/l

Orale

DL50 Rat > 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

cutanee

Lésions oculairesLe contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ce produit est considéré comme mutagéne.

Topramezone: Non considéré comme mutagène d'après l'éventail d'études de génotoxicité qui ont

été réalisées en laboratoire.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Topramezone: Des adénomes des cellules folliculaires de la thyroïde ont été observés dans le bio-essai sur le rat. Cependant, conformément aux lignes directrices de l'EPA pour l'évaluation des risques cancérigènes (2005), l'EPA a classé la topramezone comme « non susceptible d'être

cancérigène pour l'homme à des doses qui n'altèrent pas l'homéostasie des hormones

thyroïdiennes chez le rat ».

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Topramezone: Des effets sur le développement et sur la mère ont été observés chez les animaux de laboratoire. Un NOAEL pour le développement a cependant été établi à 0,5 mg/kg/jour pour les

altérations des sites d'ossification du squelette chez le lapin.

Topramezone: Effets sur la reproduction dans le wee de rat vu dans les deux parents et les

enfants avec NOAEL établie à 0,4 mg/kg/jour.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques

Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut être nocif à long terme pour les organismes

aquatiques.

omposants		Espèces	Résultats d'épreuves
opramezone (CAS 21	10631-68-8)		
Aquatique			
Algues	CE50	Pseudokirchneriella subcapitata	17.2 mg/l
Autre	CE50	Lemna gibba (fronds)	0.009 mg/l
Aiguë			
Crustacés	CE50	Mysidopsis bahia	2.7 mg/l, 96 hr
Poisson	CL50	Crapet arlequin (Lepomis macrochirus)	> 250 mg/l, 96 hr concentration nominale
		Oncorhynchus mykiss	> 100 mg/l, 96 hr concentration nominale

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Espèces Composants Résultats d'épreuves Chronique NOEC Autre Lemna gibba (fronds) 0.001 mg/l, 7 d (concentration sans effet observé) Crustacés NOEC Daphnia magna 50 mg/l, 21 d (concentration sans effet observé) Poisson NOEC Oncorhynchus mykiss 3.2 mg/l (concentration sans effet observé)

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

-1.52, (log Pow, 20 °C) Topramezone

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex...

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone.

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). Éviter le rejet dans les cours

d'eau ou sur le sol. Rebut des contenants et résidus conformément à tous les règlements

applicables.

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN3082

Désignation officielle de transport de l'ONU

Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Topramezone 29.7%),

POLLUANT MARIN

Classe de danger relative au transport

Classe 9 Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage Dangers environnementaux Oui

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur IATA

UN number

UN proper shipping name Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Topramezone 29.7%)

Transport hazard class(es)

9 Class Subsidiary risk 9 Label(s) Packing group Ш **Environmental hazards** Yes

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN3082 **UN number**

UN proper shipping name Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Topramezone 29.7%), MARINE

POLLUTANT

Transport hazard class(es)

Class 9 Subsidiary risk 9 Label(s) Packing group Ш **Environmental hazards**

Marine pollutant Yes

EmS Not available.

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Non déterminé(e). Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin réglementé par le TMD. Exemption relative aux polluants marins (TMD 1.45.1) s'applique à ce produit.

Polluant marin réglementé par l'IMDG.

7/9 907 Version n°: 4.0 Date de révision: 18-Mars-2022 Date d'émission : 07-Avril-2016

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

RÉGLEMENTATION CANADIENNE: Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires du Canada. Le non-respect du mode d'emploi figurant sur l'étiquette constitue une infraction aux lois canadiennes. Lire et suivre toutes les directives de l'étiquette. Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPD et la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPD.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

PCP: 28141

Garder hors de portée des enfants. Avertissement: Contient l'allergène soya.

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Symboles requis: Aucun(e) connu(e).

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou régionNom de l'inventaireEn stock (Oui/Non)*CanadaListe intérieure des substances (LIS)NonCanadaListe extérieure des substances (LES)NonÉtats-Unis et Porto RicoInventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication07-Avril-2016Date de la révision18-Mars-2022

Version n° 4.0

Nom de la matière : IMPACT® Herbicide sds canada

Références

ACGIH

ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition

EPA: Base de données AQUIRE

HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

NLM : Base de données de substances dangereuses

ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique

S

Avis de non-responsabilité

Ces informations sont fournies à l'utilisateur à titre indicatif. À la connaissance d'AMVAC, les informations contenues dans les présentes sont exactes à la date actuelle ; il incombe toutefois à l'utilisateur de déterminer si elles conviennent à ses objectifs. Il est conseillé à l'utilisateur de ne pas interpréter ces informations comme étant absolument complètes, car des informations supplémentaires peuvent se révéler nécessaires ou désirables lorsque des conditions ou des circonstances particulières, exceptionnelles ou variables existent (par exemple des combinaisons avec d'autres matériaux), ou en raison des réglementations en vigueur. Il n'est donné aucune garantie, expresse ou implicite, concernant la qualité marchande de ce produit ou son adaptation à un objectif particulier ou autre, en ce qui concerne les informations contenues dans les présentes.

AMVAC Chemical Corporation ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.

©2022 AMVAC Chemical Corporation. AMVAC et le logo AMVAC Logo sont des marques de commerce d'AMVAC Chemical Corporation. Tous droits réservés.

Impact est une marque commerciale appartenant à AMVAC Chemical Corporation. Chemtrec est une marque de commerce de l' American Chemistry Council, Inc.

Informations relatives à la révision

Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.